



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

RAPPORT FINANCIER 2019 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées en conformité avec l'article 105.1 de la *Loi sur les Cités et villes* :

QUE le trésorier déposera à la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel le 14 juillet 2020, à 18 h 30, le rapport financier de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 108.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

En raison de la pandémie au COVID-19, la séance précitée se déroulera à huis clos et un enregistrement de cette séance sera diffusée dès que possible sur le site Internet de la Ville au www.lacmasson.com.

QUE depuis le 1^{er} avril 2020, les avis publics sont accessibles sur le site Internet municipal au www.lacmasson.com et affichés sur le babillard de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 9 juillet 2020.

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai diffusé l'avis public ci-haut concernant le sujet précité sur le site Internet de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson au www.lacmasson.com. De plus, une copie dudit avis a été affichée au tableau d'affichage à l'hôtel de ville à la date précitée.

Judith Saint-Louis

Ce _____